

DÉCISION DG n°2017-*μ6* du **26 DEC. 2017**

portant nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée
« Homéopathie »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur Général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2013-241 du 14 août 2013 portant création d'un Comité Français de la Pharmacopée « Homéopathie » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité Français de la Pharmacopée « Homéopathie » à compter de ce jour jusqu'au 14 août 2019:

Mme DUFAT (Thi-Hanh)
M. FOURNEAU (Christophe)
Mme GAYOT (Anne)

Article 2 : La Directrice des politiques d'autorisation et d'innovation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

.....

Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2017**


Dr Dominique MARTIN

Directeur général